




UNIVERSITÉ DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1906-1907



MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1907



UNIVERSITÉ DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE



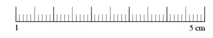
PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1906-1907

MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1907



ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE DE PARIS

ADMINISTRATION

MM. GUIGNARD, Directeur, Membre de l'Institut, O. ✻, ✿ I.
BOUCHARDAT, Assesseur, ✻, ✿ I.
E. MUSSON, Secrétaire, ✿ I.

PROFESSEURS

MM. JUNGFLEISCH, ✻, ✿ I.	Chimie organique.
BOUCHARDAT, ✻, ✿ I.	Hydrologie et minéralogie.
GUIGNARD, Membre de l'Institut, O. ✻, ✿ I.	Botanique générale.
VILLIERS-MORIAMÉ, ✿ I.	Chimie analytique.
BOURQUELOT, ✻, ✿ I.	Pharmacie galénique.
GAUTIER, ✻, ✿ I.	Chimie minérale.
RADAIS, ✿ I.	Cryptogamie.
BÉHAL, ✻, ✿ I.	Toxicologie.
PERROT, ✿ I.	Matière médicale.
COUTIÈRE, ✿ I.	Zoologie.
BERTHELOT, ✿ I.	Physique.
GRIMBERT, ✿ I.	Chimie biologique.
MOUREU, ✿ I.	Pharmacie chimique.

Professeurs honoraires : MM. MARCHAND, ✿ I.; RICHE, O. ✻, ✿ I.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. LEBEAU, ✿ I.
GUERBET, ✿ I.
DELÉPINE, ✿ I.
TASSILLY, ✿ I.

MM. GUÉRIN, ✿ I.
GUÉGUEN, ✿ I.
LUTZ, ✿ I.

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM. DEFACQZ, ✿ I.	Chimie générale.
COUSIN, ✿ A.	Chimie analytique.
PELTRISOT ✿ A.	Micrographie.
MOURLOT, ✿ A.	Physique.
BARTHELAT, ✿ I.	Microbiologie.

Chef du Laboratoire des examens pratiques: M. N.
Bibliothécaire: M. DORVEAUX, ✿ I.

L'Assemblée de l'École supérieure de Pharmacie de l'Université de Paris s'est réunie le 18 juillet 1907, dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. Guignard, Directeur, à l'effet d'entendre la lecture et de procéder à la discussion des rapports présentés par les Jurys des divers concours qui ont eu lieu pour l'obtention des prix à décerner par l'École en 1907.

A la suite du compte rendu de ses opérations fait par chaque commission, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats des prix accordés par l'État, des prix de *Travaux pratiques* et des prix de *Fondation*.

Sa décision a été approuvée par décision ministérielle du 30 août 1907.

L'Assemblée avait, en outre, désigné M. Tassilly, agrégé, pour présenter le rapport général annuel sur la tenue et les résultats desdits concours. Ce document a été lu et approuvé dans la réunion plénière du 14 novembre. L'Assemblée en a voté l'impression à la suite du Palmarès de 1907.

La remise des prix et médailles aux lauréats réunis a été faite, le 29 novembre, en séance privée, par M. Guignard, Directeur de l'École, assisté de M. Musson, Secrétaire, qui a proclamé les noms des étudiants ci-après :

PALMARÈS

des prix décernés aux lauréats de l'École supérieure de Pharmacie à la suite des concours de l'année scolaire 1906-1907.

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

1er prix (Médaille d'argent. — 30 francs de livres).

M. Mérigon (Pierre), né le 30 décembre 1886, à Chartres (Eure-et-Loir).

2e prix (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. Dufraisse (Charles), né le 20 août 1885, à Excideuil (Dordogne).

Citations honorables :

MM. Drouilly (Henri); Bailly (Octave); Robin (Paul); Deboeuf (Georges).

DEUXIÈME ANNÉE

1er prix (Médaille d'argent. — 75 francs de livres).

M. Pénau (Henry), né le 25 août 1884, à Brest (Finistère).

2e prix (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. Fleury (Paul), né le 8 mai 1885, à Gien (Loiret).

Citations honorables :

MM. Roblin (Louis); Detoeuf (André).

TROISIÈME ANNÉE

1er prix (Médaille d'or de 300 francs).

M. Bernier (René), né le 17 février 1882, à Flers (Orne).

2e Prix (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. Guillaumin (Charles), né le 21 mai 1884, à Chartres (Eure-et-Loir).

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

Chimie générale

Médailles d'argent :

M. Girard (René), né le 4 novembre 1884, à Bellegarde (Ain).

M. Bogureau (Marcel), né le 28 avril 1884, à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

Citations honorables :

MM. Gallet (Francis) ; Gouzène (François) ; Mérigon (Pierre), déjà nommé ; Bonvalet (Maurice).

DEUXIÈME ANNÉE

Physique

Médaille d'argent :

M. Aucouturier (Jean-Baptiste) né le 11 septembre 1883, à Colombier (Allier).

Citations honorables :

MM. Melliand (Maurice) ; Durepaire (Charles).

TROISIÈME ANNÉE

Chimie analytique

Médailles d'argent :

M. Bernier (René), né le 17 février 1882, à Flers (Orne), déjà nommé.

M. Grand (Francis), né le 29 août 1881, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Citations honorables :

MM. Pecker (Henri) ; Linarix (Aimé) ; Lagneaux (André) ; Guillaumin (Charles), déjà nommé.

TROISIÈME ANNÉE

Micrographie

Médailles d'argent :

1re *médaille* — M. Crété (Louis), né le 25 septembre 1881, à Rouen (Seine-Inférieure).

2e *médaille ex æquo* :
M. Pecker (Henri), né le 3 juin 1882, à Coulommiers (Seine-et-Marne), déjà nommé.
M. Roger (Jules), né le 11 novembre 1877, à Plouër (Côtes-du-Nord).

Citations honorables :

MM. Pariset (Julien) ; Guillaumin (Charles), 3e nomination ; Bouillac (André) ; Lagneaux (André), déjà nommé ; Deffins (Maurice).

TROISIÈME ANNÉE

MICROBIOLOGIE

Médailles d'argent :

M. MENGUS (Raymond), né le 27 août 1881, à Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire).

M. BERNIER (René), né le 17 février 1882, à Flers (Orne), 3e nomination.

Citations honorables :

MM. CRÉTÉ (Louis), déjà nommé; LESAGE (Louis), GUILLAUMIN (Charles), 4e nomination; PECKER (Henri), 3e nomination.

PRIX DE FONDATION

Prix Menier (750 francs. — Médaille d'argent).

M. CRÉTÉ (Louis), né le 25 septembre 1881, à Rouen (Seine-Inférieure), 3e nomination.

Prix Laroze (800 francs).

M. BUISSON (Albert), né le 3 mai 1881, à Issoire (Puy-de-Dôme), 400 francs.

M. RONCHÈSE (Ange), né le 27 janvier 1882, à Nice (Alpes-Maritimes), 400 francs.

Prix Laillet (500 francs).

M. BERNIER (René), né le 17 février 1882, à Flers (Orne), 4e nomination.

Prix Lebeault (600 francs).

M. Deffins (Maurice), né le 27 novembre 1881, à Paris, déjà nommé.

Prix Desportes (525 francs).

M. Legeay (Joseph), né le 15 février 1882, à Montoûrs (Mayenne).

Prix Henri Buignet.

1er Prix (700 francs).

M. Douetteau (Georges), né le 11 mai 1884, au Mans (Sarthe).

2e Prix (400 francs).

M. Detœuf (André), né le 24 octobre 1884, à Lens (Pas-de-Calais), déjà nommé.

Prix Flon (600 francs).

M. Daufresne (Julien), né le 27 septembre 1881, à Saint-Remy-sur-Avre (Eure-et-Loir).

Prix Gobley (2.500 francs).

M. Sommelet (Marcel), né le 16 janvier 1877, à Langres (Haute-Marne).

Rapport de M. Tassilly,

AGRÉGÉ,

SUR LES CONCOURS DES PRIX POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1906-1907

Messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous adresser mes remerciements pour l'honneur que vous avez bien voulu me faire en me confiant la rédaction du rapport sur les concours de la dernière année scolaire.

En procédant avec moi à l'examen général des documents remis par les divers jurys, je suis convaincu que vous aurez l'impression que nos prix sont toujours disputés par des concurrents de valeur et que les lauréats ont pleinement mérité la distinction dont ils sont l'objet.

Le mieux n'est pas toujours l'ennemi du bien car la plupart des candidats malheureux ont fait des épreuves satisfaisantes dont il importe de leur tenir compte, ne fût-ce que pour encourager dans l'avenir les irrésolus à l'action.

Mais je ne voudrais pas abuser de votre bienveillance en m'étendant trop longtemps sur ce sujet, ayant l'occasion d'y revenir à la fin de ce rapport dont je vais, si vous le voulez bien, vous donner immédiatement lecture.

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

Les douze candidats inscrits ont pris part aux deux premières épreuves mais six d'entre eux seulement ont été admis à subir les épreuves orales, le jury ayant estimé que les six autres candidats ne pouvaient continuer utilement le concours.

1° Épreuve écrite.

1° Physique : *L'électrolyse.*

2° Chimie : *Le chrôme et ses principaux composés.*

3° Botanique : *Le fruit, caractères et importance dans l'étude des familles* (max. 45 p.).

2° Épreuve pratique.

Analyse qualitative *d'un mélange renfermant : strontium, potassium, acides chlorhydrique, iodhydrique, phosphorique* (max. 20 p.).

3° Reconnaissance.

Vingt plantes fraîches, dix animaux et dix minéraux (max. 20 p.).

4° Épreuve orale.

Dissertation de dix minutes après un temps égal de réflexion.

Zoologie : *La peau et les formations cutanées, structure et fonctions* (max. 15 p.).

Le jury propose d'accorder les récompenses suivantes à la suite de ce concours, très satisfaisant dans l'ensemble.

Le *premier prix* à M. Mérigon (73 points) ;

Le *second prix* à M. Dufraisse (70 points 50) ;

Et quatre *mentions honorables* à MM. Drouilly, Bailly (ex-æquo avec 68 points 25), Robin (65 points 25) et Debœuf (60 points 50).

DEUXIÈME ANNÉE

Sur neuf candidats inscrits, sept ont remis une composition écrite et six ont poursuivi jusqu'au bout les épreuves qui étaient les suivantes :

1° Épreuve écrite.

1° Chimie organique et pharmacie : *Sucre de canne.*

2° Cryptogamie : *Nitrification et dénitrification* (max. 45 p.).

2° Épreuve orale.

Dissertation de dix minutes après un temps égal de préparation sur le sujet suivant : *acétone* (max. 15 p.).

3° Reconnaissance.

Vingt plantes fraîches et dix minéraux (10 minutes) (max. 20 p.).

4° Épreuve pratique.

Trois heures ont été accordées aux candidats.

1° *Détermination du poids de chloral contenu dans cent grammes de solution.*

2° *Détermination du degré chlorométrique d'un chlorure de chaux par la méthode de Bunsen.*

3° *Dosage au moyen du permanganate de potasse de l'eau oxygénée contenue dans 100 grammes de solution* (max. 20 p.).

Le jury est heureux de constater que le nombre des candidats a été cette année notablement plus élevé que l'année précédente. L'ensemble du concours ayant été satisfaisant, le jury propose d'accorder :

Le *premier prix* à M. Pénau (75 points 42) ;

Le *second prix* à M. Fleury (69 points 70) ;

Une *première mention* à M. Roblin (61 points 45) ;

Et une *deuxième mention* à M. Detœuf (59 points 76).

TROISIÈME ANNÉE

Deux candidats seulement se sont présentés et ont subi la totalité des épreuves.

1° Épreuve écrite.

1° Chimie analytique : *Le plomb, dosage et recherche toxicologique.*

2° Pharmacie galénique : *Préparations galéniques de mercure, composition, essai.*

3° Matière médicale : *Aconits et colchique* (max. 45 p.).

2° Épreuve orale.

Pharmacie chimique : *Alcool ordinaire* (max. 15 p.).

3° Épreuves pratiques.

A. — Physique : 1° *Trouver le poids moléculaire d'une substance soluble dans l'eau.* 2° *Déterminer la résistance d'un fil métallique par le pont* (max. 10 p.).

B. — Matière médicale : 1° *Diagnose histologique d'une feuille médicinale (Boldo).* 2° *Détermination d'un mélange de farines (blé, maïs, avoine, fève, talc)* (max. 10 p.).

C. — Reconnaissance *de matière médicale et de médicaments galéniques* (max. 20 p.).

Le jury, tout en déplorant la pénurie de candidats, propose d'attribuer :

Le *premier prix* (médaille d'or) à M. Bernier (76 points 5 sur 100) ;

Le *deuxième prix* (médaille de bronze) à M. Guillaumin (67 points).

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

Chimie générale

Les vingt et un élèves désignés par leurs notes antérieures se sont présentés au concours final et ont effectué les épreuves suivantes :

1° *Préparation du bicarbonate de sodium par l'action du bicarbonate d'ammonium sur le chlorure de sodium.*

2° *Préparation du monochlorhydrate de térébenthène.*

3° *Analyse qualitative d'une solution aqueuse contenant du chlorure stannique, du bromure de cadmium et du sulfate de magnésium.*

Le classement des candidats s'établit en tenant compte : 1° des notes de travail données par MM. les préparateurs (max. 80 p.) ; 2° des notes obtenues aux quatre revues de produit (max. 80 p.) ; 3° des résultats des cinq concours de l'année (max. 90 p.) ; 4° des résultats du concours définitif (max. 40 p.).

Le jury très satisfait de la valeur des différentes épreuves propose d'accorder :

Une *première médaille* à M. Girard (264 points sur 290, soit 91 p. 100 des points attribués à l'ensemble des épreuves) ;

Une *deuxième médaille* à M. Bogureau (258 points ou 88 p. 100) ;

Et quatre *mentions honorables* à MM. Gallet (253 points), Gouzène (251 points), Mérigon (250 points) et Bonvalet (249 points).

DEUXIÈME ANNÉE

Physique

Sur douze élèves inscrits, choisis parmi ceux ayant les meilleures notes de travaux pratiques et d'interrogations, dix se sont présentés.

Les épreuves éliminatoires comprenant:

1° *Grossissement d'un microscope;* 2° *Trouver expérimentalement le volume de gaz tonnant dégagé en 8 minutes par un courant de 1 ampère; ramener ce volume à 0° et à la pression de 760mm de mercure* n'ont laissé admettre que quatre élèves aux épreuves définitives qui comportaient:

1° *Trouver le point d'ébullition d'un liquide* (CCl^4).

2° *Déterminer la chaleur spécifique de ce même liquide par la méthode des mélanges en procédant par immersion d'un bloc de cuivre. On donne la chaleur spécifique du cuivre, celle du laiton et la valeur en eau de chaque thermomètre.*

Le jury propose d'attribuer le prix à M. Aucouturier dont les déterminations pour les quatre épreuves sont sensiblement exactes et deux *mentions honorables*, l'une à M. Melliand qui a fait un concours satisfaisant et l'autre à M. Durepaire dont les déterminations expérimentales sont suffisamment exactes, bien qu'il se soit glissé une erreur dans son dernier calcul.

TROISIÈME ANNÉE

Chimie analytique

Sur les vingt élèves admis à prendre part au concours définitif, dix-neuf se sont présentés.

Les épreuves du concours étaient les suivantes:

1° *Doser l'hydroxyde de sodium et le carbonate de sodium dans la solution d'un sel de soude caustique du commerce. Les résultats seront évalués en grammes de $NaOH$ et de CO^3Na^2 contenus dans 100 grammes de solution.*

2° *Doser à l'état de phosphate de bismuth le phosphore contenu dans une solution de phosphate. Le résultat sera donné en grammes de phosphore par 100 grammes de solution.*

Le classement des élèves s'établit en tenant compte : 1° des notes de travail données par MM. les préparateurs (max. 80 p.); 2° des résultats des quatre concours effectués dans l'année (max. 120 p.); 3° des résultats du concours définitif (max. 40 p.).

Le jury propose d'accorder :

Une *première médaille* à M. Bernier (229 points sur 240, soit 95 p. 100 des points attribués à l'ensemble des épreuves) ;

Une *deuxième médaille* à M. Grand (216 points, soit 90 p. 100) ;

Et des *mentions honorables* à MM. Pecker (212 points), Linarix (204 points), Lagneaux (204 points) et Guillaumin (203 points).

TROISIÈME ANNÉE

Micrographie

Sur trente élèves convoqués pour prendre part au concours définitif, quinze se sont présentés et ont effectué les deux épreuves consistant en :

1° *Étude anatomique et détermination d'une tige de Dipterocarpus*

2° *Examen d'un sédiment urinaire (acide urique, oxalate de chaux, phosphate bicalcique, globules sanguins, cellules épithéliales).*

La plupart des candidats ont obtenu pour l'ensemble des deux épreuves une note bien supérieure à la moyenne et certains même ont fait preuve, pour la première, de sérieuses connaissances en anatomie.

Le jury, très satisfait des résultats du concours et des notes précédemment obtenues par les candidats, propose d'accorder :

Une *première médaille* d'argent à M. Crété (170 points 5 sur 200) ;

Une *deuxième médaille* d'argent à MM. Pecker et Roger ex-æquo (167 points).

Et des *mentions honorables* à MM. Pariset (163 points 5), Guillaumin (157 points), Bouillac (154 points 5), Lagneaux (153 points 5) et Deffins (152 points 5).

TROISIÈME ANNÉE

Microbiologie

Dix candidats sur quinze convoqués sont venus prendre part au concours et ont subi la totalité des épreuves qui étaient les suivantes :

1° *Étude d'une culture sur milieu solide contenant l'*Aspergillus fumigatus *et une* levure ;

2° *Examen microscopique et détermination de l'*Uredo limnanthemi, *parasite du* limnanthemum nymphoïdes ;

3° *Reconnaissance de dix cryptogames.*

En ajoutant aux notes antérieures de travail et d'interrogations celles obtenues à ce concours définitif, le jury, très satisfait des résultats, propose de décerner :

*

Une *première médaille* à M. MENGUS (105 points sur 120);

Une *seconde médaille* à M. BERNIER (102 points) ;

Et des *mentions honorables* à MM. CRÉTÉ (92 points 5), LESAGE (89 points 75), GUILLAUMIN (85 points 5) et PECKER (84 points 75).

PRIX DE FONDATION

PRIX MENIER

Le sujet proposé par l'École était : *Étude botanique des légumineuses à alcaloïdes.*

Un seul candidat, M. CRÉTÉ, a pris part aux épreuves du concours.

Dans la première partie de son mémoire, M. CRÉTÉ, après avoir mentionné les principaux groupes de substances toxiques observés dans les légumineuses, dresse des tableaux très complets des plantes vénéneuses de cette famille, classées suivant la nature de leurs principes actifs : *alcaloïdes, glucosides, saponines, albuminoïdes.*

La deuxième partie renferme un historique bibliographique de la question des alcaloïdes dans cette famille.

De nombreux travaux sont passés en revue avec un louable souci d'exactitude.

L'auteur aborde ensuite la partie personnelle de son travail : il examine successivement un certain nombre d'espèces dans lesquelles la présence d'un alcaloïde a été nettement constatée, mais qui n'ont été l'objet d'aucun essai de localisation : *Erythrophlœum guineense, Crotalaria sagittalis, C. retusa, Piscidia erythrina, Robinia pseudo-acacia, Baptisa tinctoria.* Il en fait une étude botanique consciencieuse, accompagnée de bonnes planches. Faute d'échantillons

convenables, il n'a pu tenter la localisation chez la plupart de ces végétaux ; seuls l'*Erythrophlœum guineense* et le *Robinia pseudo-acacia* ont été examinés à ce point de vue. Chez le premier, l'alcaloïde existe en abondance dans la moëlle, l'épiderme et le parenchyme cortical ; les cotylédons le contiennent en abondance, ainsi que les points végétatifs. L'étude du *Robinia* a donné des résultats négatifs.

Le travail de M. Crété a été conduit avec soin et il renferme des résultats intéressants. Bien qu'on y relève certaines hésitations, inhérentes il est vrai à un premier travail, il convient de tenir compte des difficultés réelles présentées par le sujet imposé. Aussi le jury s'est-il déclaré très satisfait du mémoire de M. Crété auquel il a attribué 50 points sur un maximum de 60.

L'épreuve de reconnaissance (*30 produits médicinaux et 10 plantes fraîches*) et la dissertation (*ergot de seigle*) ont été également bonnes et ont mérité respectivement 22 points sur 30 et 7 sur 10.

En conséquence le jury propose d'attribuer le prix Menier à M. Crété qui a obtenu 79 points sur un maximum de 100.

Prix Laroze

Deux mémoires ont été déposés pour le concours du prix Laroze.

L'un de ces mémoires présenté par M. Buisson a pour titre : *Contribution à l'unification des méthodes analytiques pour le dosage de l'ammoniaque dans les eaux*. C'est l'exposé de longues et minutieuses recherches sur la valeur des procédés actuellement employés pour ce dosage. Au cours de cette étude critique, l'auteur a heureusement modifié quelques-unes de ces méthodes analytiques.

Il a de plus établi la véritable composition du précipité formé dans la réaction de Nessler. Enfin il donne un procédé de dosage pondéral de l'ammoniaque basé sur la formation d'un chlorocarbonate basique de dimercurammonium, corps d'un poids moléculaire très élevé permettant d'évaluer avec beaucoup d'exactitude des quantités très faibles d'ammoniaque.

Le second mémoire : *Sur le dosage de l'ammoniaque et le dosage de l'acide urique* a été remis par M. Ronchèse. Dans ce mémoire l'auteur décrit un nouveau procédé de dosage des sels ammoniacaux applicable au dosage de l'ammoniaque urinaire et basé sur la réaction exercée par le formol sur les sels ammoniacaux.

Pour le dosage de l'acide urique, M. Ronchèse a recours à l'oxydation régulière de ce composé par l'iode en milieu alcalin. L'étude des réactions utilisées a été faite avec le plus grand soin et il n'existe aucun doute sur la valeur de ces deux nouveaux procédés d'analyse.

Le jury est heureux de témoigner sa complète satisfaction de la façon dont ces recherches ont été exécutées et des résultats pratiques importants au point de vue analytique auxquels elles ont conduit.

Les auteurs de ces mémoires lui ont paru également dignes de mériter le prix Laroze qu'il propose de partager entre MM. Buisson et Ronchèse.

Prix Flon

Le sujet choisi par l'École était : *Sur une application avantageuse de la chimie ou de la physique à la production ou à l'étude de composés chimiques usités comme médicaments.*

Un seul mémoire a été déposé. Il est dû à M. Daufresne et a pour titre : *Étude chimique des composants de l'essence d'estragon.*

Laurent, Gerhardt et Grimaux s'étaient déjà occupés de l'essence d'estragon, dont ils avaient étudié surtout le constituant principal : *l'estragol*.

M. Daufresne, tout en développant nos connaissances sur l'estragol, s'est attaché en outre à déterminer les autres principes constituants.

S'il n'est pas parvenu à préciser la nature des terpènes qui forment le tiers environ de l'essence, il a pu établir l'absence de limonène et de myrcène et observer que la densité des terpènes de l'essence d'estragon leur assigne une place intermédiaire entre ces deux carbures.

Il a isolé dans les fractions supérieures une aldéhyde nouvelle, dont il a fixé la constitution et réalisé la synthèse; c'est l'aldéhyde paraméthoxycinnamique.

Comme contribution à l'étude chimique de l'estragol, M. Daufresne a transformé ce corps par oxydation permanganique en acide paraméthoxyphénylacétique sans formation de glycol correspondant en quantité appréciable.

Il a en outre soumis l'iodhydrine à l'action de la diméthylamine et de la potasse alcoolique. Ce dernier réactif lui a fourni un oxyde qu'avaient déjà préparé MM. Fourneau et Tiffeneau ; mais, tandis que ces auteurs n'avaient pas vérifié directement la constitution du produit d'isomérisation, M. Daufresne l'a identifié avec l'aldéhyde paraméthoxyhydrocinnamique.

Ces résultats et divers autres faits ou observations mentionnés dans le travail de M. Daufresne constituent un ensemble intéressant. Le jury propose à l'unanimité de reconnaître le mérite de l'auteur en lui attribuant le prix Flon.

Prix Laillet

Quatre candidats s'étaient fait inscrire. Trois se sont présentés et deux seulement ont pris part à la première épreuve et ont continué jusqu'au bout le concours.

1° Écrit : *préparations chimiques et galéniques arsénicales.*

2° Reconnaissance : *10 médicaments chimiques et 10 médicaments galéniques.*

3° Dissertation : dix minutes après un temps égal de réflexion, *médicaments galéniques à base de noix vomique : composition, préparation et essai.*

Les copies de MM. Bernier et Fercocq, satisfaisantes pour la pharmacie galénique et pour la pharmacie chimique en ce qui concerne les médicaments minéraux, étaient nettement inégales pour l'étude des composés organiques. Dans une exposition bien ordonnée où il a fait preuve d'une grande sûreté dans l'interprétation des formules de chimie organique, M. Bernier a montré qu'il se tenait au courant des nouveautés thérapeutiques, tandis que M. Fercocq a été très incomplet et a donné des formules inexactes. Aussi le jury ne lui a-t-il attribué que 28 points contre 42 à M. Bernier sur 50.

La différence s'est maintenue pour les autres épreuves.

A la reconnaissance, M. Bernier a obtenu 13 points et M. Fercocq, 9 points sur 20.

Pour la dissertation, M. Bernier a eu 24 points et M. Fercocq 16 points sur 30.

Le jury propose d'attribuer le prix Laillet à M. Bernier qui a obtenu un total de 79 points sur 100 après un excellent concours.

Prix Lebeault

Deux candidats, MM. Deffins et Linarix, ont pris part aux épreuves du concours comprenant:

1° Une épreuve écrite: *Le tube digestif, notions générales sur sa structure et son fonctionnement.*

2° Une reconnaissance de *20 animaux ou parties d'animaux.*

Les deux candidats ont fourni de très bonnes épreuves écrites. Celle de M. Deffins, toutefois, est nettement supérieure et témoigne de connaissances ordonnées et solides. Le même candidat se montre également supérieur dans la seconde épreuve.

En conséquence le jury propose d'accorder le prix Lebeault à M. Deffins.

Prix Desportes

Deux candidats s'étaient fait inscrire, mais un seul, M. Legeay, a pris part au concours. Les épreuves étaient les suivantes:

1° Épreuve écrite: *Anthère et microsporange* (max. 50 p.).

2° Épreuve pratique: a) *Anatomie d'une tige d'Hedera helix et perithèce de Genea verrucosa* (max. 10 p.).

b) *Reconnaissance de 60 plantes fraîches* (max. 20 p.).

c) *Appréciation des cahiers de travaux pratiques de micrographie* (max. 20 p.).

Tout en constatant que le niveau des épreuves de l'unique candidat a été très satisfaisant (76 points sur 100) le jury regrette que les concurrents ne se soient pas présentés en nombre plus grand pour se disputer ce prix important, qu'il propose d'attribuer à M. Legeay.

Prix Buignet

Sur douze élèves admis à concourir en vertu de leurs notes de l'année, neuf se sont présentés et six seulement ont remis des copies, à savoir : MM. Aucouturier, Detœuf, Douetteau, Gérard, Magnenaud et Vouillard.

Les sujets proposés étaient les suivants :

1° *Les piles électriques* ;

2° *Dilatation des corps solides par la chaleur*.

Quatre heures étaient accordées pour la composition.

Sur les six copies remises, quatre sont nettement supérieures aux autres. Le jury les classe dans l'ordre suivant : MM. Douetteau, Detœuf, Aucouturier et Gérard.

La copie de M. Douetteau est la plus complète et la plus exacte. Les deux sujets sont bien sus et traités avec les détails convenables, tant au point de vue théorique qu'au point de vue pratique.

La copie de M. Detœuf indique des connaissances étendues. Toutefois la rédaction en est quelque peu diffuse et le côté pratique est trop abrégé, principalement en ce qui concerne la deuxième question.

La copie de M. Aucouturier est rédigée avec une clarté et une précision dignes d'éloges ; elle est malheureusement trop sommaire pour pouvoir être mise sur le même rang que les précédentes.

Enfin la copie de M. Gérard, bien que présentant des qualités sérieuses, est sensiblement moins complète que les deux premières et moins rigoureuse que la troisième ; elle présente d'ailleurs quelques inexactitudes.

Le jury propose d'attribuer le premier prix à M. Douetteau et le second prix à M. Detœuf.

Prix Gobley

Deux candidats, M. Bierry et M. Sommelet, ont présenté des mémoires pour concourir au prix Gobley. Aucun d'eux n'a traité le sujet proposé par l'École : *Étude d'un principe chimique utilisé en pharmacie.*

Suivant la volonté du donateur, il est possible d'attribuer le prix « à l'auteur du meilleur travail sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques » : aussi la commission a-t-elle examiné les mémoires des deux concurrents.

Les mémoires déposés par M. Bierry à l'appui de sa candidature ont trait à trois sujets différents et complètement distincts : *l'étude des cytotoxines*, *l'étude physiologique de l'adrénaline pure*, *l'étude de la digestion des hydrates de carbone.*

Les deux premiers sujets, si intéressants qu'ils soient, n'ont aucun rapport avec les sciences pharmacologiques et la commission a dû écarter du concours les mémoires correspondants.

Délaissant tout ce qui a trait à la physiologie, elle n'a retenu du travail de M. Bierry relatif à la digestion des *hydrates de carbone* que les parties intéressant la *chimie biologique.*

Ce travail, effectué par M. Bierry, avec l'aide de nombreux collaborateurs, nécessitait de fréquents dosages de sucre. Aussi voit-on l'auteur essayer de perfectionner les méthodes employées d'ordinaire. En collaboration avec M. Pottier, il modifie légèrement le mode habituel de défécation des liquides physiologiques par l'azotate mercurique, puis il donne seul pour rechercher et doser le lactose en présence

du glucose, une méthode tout à fait analogue à celle imaginée par M. GRIMBERT pour le traitement des mélanges de maltose et de glucose.

Avec la collaboration de M. TERROINE, M. BIERRY montre que le suc pancréatique contient de la maltase que l'on peut mettre facilement en évidence en donnant à ce suc une très légère acidité.

En collaboration avec M. GIAJA, il étudie la vitesse d'action de l'amylase pancréatique en milieu plus ou moins alcalin, neutre ou acide et il arrive à la même conclusion que MM. MAQUENNE et ROUX, à savoir : *l'amylase n'est pas en liberté dans le suc pancréatique, mais s'y trouve en combinaison basique ou aminée.*

Poursuivant ses recherches avec MM. VICTOR HENRI et GIAJA, M. BIERRY dialyse du suc pancréatique à travers une membrane de collodion et le prive ainsi de ses éléments minéraux.

Il constate alors que l'amylase qu'il renferme n'a plus aucune action sur l'amidon et il montre qu'on lui rend toute son activité en ajoutant au suc dialysé un chlorure ou un bromure alcalin.

Il en est de même de l'amylase et de la sucrase du suc intestinal de fistule permanente. Elles sont inactives sur l'amidon ou le saccharose dès que l'on enlève, par dialyse, les sels minéraux qui les accompagnent. L'émulsine et la lactase, au contraire, conservent dans ces conditions toute leur activité.

On recherche depuis longtemps comment s'effectue la digestion de l'inuline. Pour MM. BIERRY et PORTIER, cette digestion se fait dans l'estomac, sous l'action de l'acide chlorhydrique du suc gastrique, qui dédouble chaque molécule d'inuline en deux molécules de glucose.

En résumé la curiosité scientifique de M. Bierry s'est exercée sur des sujets très divers, comme le montre l'exposé sommaire de ses travaux intéressant l'enseignement donné à l'École.

Il est plus facile d'être bref en analysant le travail de M. Sommelet, car il forme un ensemble homogène dominé par une idée générale.

Les propriétés chimiques des composés organiques dépendent principalement de leurs fonctions chimiques. Si l'on connaît bien aujourd'hui les propriétés attachées à chacune des fonctions simples, il n'en est plus de même de celles que détermine l'accumulation de ces fonctions dans la même molécule et, depuis longtemps, les chimistes s'ingénient à déterminer l'influence des fonctions simples les unes sur les autres dans les composés organiques dits à fonctions complexes.

C'est à cet ordre de recherches qu'appartient le travail de M. Sommelet. Il a pu montrer quelle était l'influence exercée par une ou plusieurs fonctions éther-oxyde sur une fonction alcoolique tertiaire, immédiatement voisine.

Par exemple, certains agents de déshydratation enlèvent une molécule d'alcool aux mono éthers oxydes des glycols et les transforment en aldéhydes saturés. D'une manière analogue les diéthers-oxydes dérivés des alcools trivalents à fonctions voisines, donnent des aldéhydes à fonction éthylénique. Ces réactions constituent des méthodes générales de préparation des aldéhydes et M. Sommelet a pu préparer ainsi un grand nombre de ces composés encore inconnus.

Au cours de son travail il a su d'ailleurs trouver des méthodes pratiques de préparation pour un très grand nombre de composés organiques. Beaucoup d'entre eux n'avaient pas

encore été préparés, d'autres n'avaient été obtenus jusqu'ici qu'en très petites quantités.

Il en résulte que le travail de M. Sommelet est aussi intéressant au point de vue pratique qu'au point de vue théorique.

Par cette courte analyse il est néanmoins possible d'apprécier la grande valeur des mémoires présentés.

En les comparant entre eux on est frappé tout d'abord du grand nombre de collaborateurs qui ont participé aux recherches de M. Bierry sans qu'il soit possible de déterminer quelle est sa part de collaboration effective.

M. Bierry s'est d'ailleurs occupé surtout de physiologie et la partie chimique de son mémoire, si intéressante qu'elle soit, n'a pas la valeur de l'important travail de M. Marcel Sommelet à qui la commission propose d'attribuer le prix Gobley.

Messieurs,

Il me reste à tirer quelques considérations générales des faits dont je viens de vous donner l'énumération. Certains esprits chagrins ont bien prétendu que les statistiques ne signifiaient pas grand'chose. La raison en est sans doute qu'on a voulu faire parler les chiffres en leur donnant un caractère trop absolu. Nous serons plus modestes, ne les envisageant qu'à un point de vue relatif. Ramenée à ces sages proportions, nous persistons à croire que la statistique n'est pas totalement dépourvue d'intérêt, en ce qui nous concerne tout au moins.

En effet la comparaison entre la situation actuelle et celle des années précédentes mène à des conclusions qui sont l'expression même de la vie intellectuelle de l'École.

La valeur des résultats obtenus synthétisant les efforts des maîtres et des élèves constitue la caractéristique de l'enseignement.

Il importe donc de déterminer cette caractéristique.

L'an dernier, un de mes collègues déplorait la pénurie de candidats et s'efforçait d'en rechercher la cause ainsi que les moyens d'y remédier. Il semble que son appel ait été entendu car nous pouvons constater cette année une amélioration sensible à ce point de vue.

En ce qui concerne les prix de travaux pratiques, le nombre des candidats est passé de 68 l'an dernier à 75 cette année sur 99 inscrits.

Les résultats ont été particulièrement remarquables pour la chimie; les médailles ayant été décernées avec des pourcentages de 91 et 88 en première année, 95 et 90 en seconde année. En outre les jurys ont cru devoir accorder 8 mentions avec un minimum de 84 p. 100.

En troisième année, les médailles ont été accordées avec des pourcentages de 83 à 85 et 9 mentions ont été décernées avec un minimum de 70 p. 100.

Pour le prix des travaux pratiques de physique, 10 candidats sur 12 inscrits se sont présentés et ont effectué les épreuves éliminatoires. Le petit nombre d'appareils du même type dont on dispose au laboratoire ne permet d'admettre aux épreuves définitives que quelques candidats et oblige à une sélection sévère. Les 4 candidats admissibles ont montré qu'ils possédaient bien les méthodes de mesure qui leur sont enseignées avec un zèle et un désintéressement au dessus de tout éloge. Le personnel du laboratoire trouve sa récompense dans l'empressement des candidats à concourir, alors que cet enseignement n'est l'objet d'aucune sanction

aux examens probatoires et le jury témoigne sa satisfaction en accordant, avec le prix, 2 mentions honorables.

Pour les prix de l'École le nombre des concurrents effectifs s'est également accru. De 14 en 1906 il est passé à 21 en 1907. Malgré cela, le niveau du concours serait plutôt légèrement inférieur cette année. Les résultats ont été néanmoins satisfaisants, car pour 14 candidats ayant effectué la totalité des épreuves les jurys ont décerné 12 récompenses avec des pourcentages variant entre 73 et 76 pour les premiers prix, 67 et 70 pour les seconds prix, avec un minimum de 59 pour les mentions.

Les prix de fondation ont été aussi plus recherchés. 21 candidats sur 26 inscrits se sont présentés, ce qui double à peu près les chiffres de l'année dernière. Le prix Flon, qui n'avait pu être décerné deux ans de suite, a pu l'être en 1907 à M. Daufresne pour son intéressante étude de l'essence d'estragon.

Les prix Menier, Laillet et Desportes ont été attribués avec des pourcentages compris entre 76 et 79.

Enfin les mémoires originaux récompensés par les prix Gobley et Laroze présentent une réelle importance et font honneur à leurs auteurs MM. Sommelet (Marcel), Buisson et Ronchèse.

Vous conviendrez certainement avec moi, Messieurs, que l'ensemble des résultats fournis par les concours à l'issue de l'année scolaire 1906-1907 est de nature à donner toute satisfaction. Souhaitons que l'année prochaine le nombre des concurrents soit encore plus élevé et les concours plus brillants. C'est en cultivant leur esprit, en développant leurs facultés intellectuelles, en élargissant sans cesse le cercle de leurs connaissances générales que les futurs pharmaciens

pourront lutter avantageusement contre la crise qui sévit sur la profession. Il ne suffit pas de constater le mal, il faut accomplir l'effort nécessaire pour l'enrayer dans sa marche.

La jeunesse studieuse peut compter sur le dévouement de ses maîtres à l'œuvre commune ; à elle de justifier par son tivité l'intérêt qu'on ne cesse de lui témoigner.

NOTICE

SUR LES PRIX DE FONDATION

INSTITUÉS

PRÈS L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Prix Menier

(750 francs et une médaille d'argent.)

Par une lettre en date du 4 novembre 1859, M. Menier, pharmacien-droguiste à Paris, offrait à l'École supérieure de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de Matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859 autorisa l'École de Pharmacie à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que, lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur du prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel en date du 18 février 1866 autorisait l'École à décerner au lauréat du *prix Menier* une médaille d'argent, dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions, la valeur annuelle du *prix Menier* a été successivement portée à 750 francs, plus une médaille d'argent.

Sont admis à concourir en vue de l'obtention dudit prix, les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une

École supérieure de Pharmacie ou dans une École préparatoire, et les élèves en pharmacie justifiant au moins de deux années de stage régulier soit dans les pharmacies civiles, soit dans les hôpitaux civils, militaires ou de la marine.

Le programme du concours comporte trois épreuves, parmi lesquelles une dissertation écrite en français ou un mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par l'École. Ce mémoire doit être remis au Secrétariat le 18 juin au plus tard.

Le sujet de dissertation choisi par l'École pour l'année 1908 est le suivant : *Étude botanique des végétaux utiles de la famille des Papavéracées autres que les plantes à opium.*

Prix Laillet

(500 francs.)

Aux termes de son testament en date du 4 mars 1866, M. Laillet (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 20.000 francs, pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant dudit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 francs 50.

La rente, qui ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur qui, sous la dénomination de son fondateur, devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à la Zoologie.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet les seuls élèves de 3e année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet*. Le concours est ouvert au mois de juin.

Les candidats se font inscrire du 10 au 18 juin.

Prix Laroze

(800 francs.)

Par un testament olographe du 20 avril 1868, M. Paul Laroze, ancien pharmacien, décédé à Paris le 27 février 1871, a légué à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 10.000 francs, pour la fondation d'un prix annuel, qui a été porté successivement de 500 à 800 francs, à décerner sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques.

Un décret en date du 31 janvier 1874 a autorisé l'acceptation du legs. L'Assemblée de l'École désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens de 1re ou de 2e classe, ou élèves inscrits dans une École supérieure de Pharmacie de France, choisiront leur sujet.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat du 10 au 18 juin, au moment de l'inscription des candidats.

Prix Gobley

(biennal, 2.500 francs.)

M. Gobley, membre de l'Académie de Médecine, ancien agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1er septembre 1876, léguait à la dite École, par un testament

olographe en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3 p. 100, exempte de tous frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix dont le montant est aujourd'hui de 2.500 francs, qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur du meilleur travail soit sur un sujet proposé par l'École, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat au moment de l'inscription des candidats, du 10 au 18 juin.

Le *prix Gobley* a été décerné en 1907.

L'École a proposé pour l'année 1909 le sujet suivant : *Étude d'un principe chimique utilisé en pharmacie.*

Prix Lebeault

(600 francs.)

Par testament olographe, en date du 22 octobre 1874, M. Lebeault (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'État fut autorisée par un décret du 8 février 1877, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que ladite somme serait placée en rente 3 p. 100 sur l'État, et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel, dont la valeur est aujourd'hui de 600 francs, qui serait décerné aux élèves de la dite École, à la suite d'un concours portant alternativement sur la Pharmacie et sur la Zoologie médicale.

Le concours a lieu tous les ans au mois de juin. Sont admis à y prendre part, dans les conditions déterminées par

un règlement spécial, les élèves de la 2e année pour la Pharmacie, les élèves de la 3e année pour la Zoologie.

Les candidats doivent se faire inscrire du 10 au 18 juin.

Prix Desportes

(*525 francs.*)

M. Desportes (Eugène-Henri), membre de l'Académie de médecine, par un acte notarié en date du 2 décembre 1874, avait fait don à l'École supérieure de Pharmacie de Paris d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

En outre, un arrêté en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours, disposait que le *prix Desportes*, qui pourrait être augmenté du montant des arrérages provenant de la valeur des prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans les connaissances des plantes ».

Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire, les travaux pratiques de micrographie sont admis à prendre part au concours ouvert à partir du 20 juin.

Ils se font inscrire du 10 au 18 juin.

---

(1) Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'État français, la valeur du *prix Desportes* a été réduite à un produit annuel de 525 francs somme qui est attribuée au lauréat.

Prix Henri Buignet

(*1er prix : 700 francs* ; *2e prix : 400 francs.*)

Par un acte notarié du 19 mai 1877, Mme Hallais (Amélie-Louise), veuve de M. Henri Buignet, en son vivant professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, faisait donation à la dite École d'un titre de 1.000 francs de rente 3 p. 100 sur l'État français, pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, porté aujourd'hui à 700 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre de prix Henri Buignet.

Un décret, en date du 18 juillet 1877, autorisa le Ministre de l'Instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de physique de l'année, sont seuls admis à prendre part au concours, lequel a lieu au mois de juin.

Les candidats se font inscrire du 10 au 18 juin.

Prix Flon

(*600 francs.*)

Par un testament olographe, en date du 20 août 1846, M. Flon (Pierre-François-Henri), ancien pharmacien, décédé à Paris le 5 juillet 1851, avait légué à l'École de Pharmacie la nue-propriété d'une somme de 16.000 francs, pour fonder, sous son nom, un prix annuel et perpétuel en faveur du « meilleur mémoire sur une question de Chimie ou de Physique appliquée aux arts et à l'industrie, alternativement. »

Par décret du 8 juin 1854, délibéré en Conseil d'État, le Directeur de l'École de Pharmacie était autorisé à accepter ledit legs, mais jusqu'à concurrence d'une somme de 13.000 francs seulement, laquelle, en tenant compte des recouvrements effectués à ce jour, produit un revenu annuel de 600 francs, qui constitue la valeur du prix attribué au lauréat.

Aux termes du règlement du concours, sont admis à y prendre part les pharmaciens et les étudiants en pharmacie en cours de scolarité.

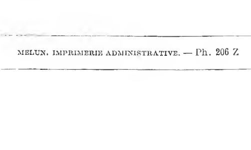
La question à traiter par les candidats, arrêtée par l'École, est publiée annuellement pour chacune des spécialités scientifiques désignées par le fondateur.

Le concours a lieu à partir du 20 juin.

Les candidats doivent se faire inscrire au Secrétariat et déposer leur mémoire au moment de leur inscription, du 10 au 18 juin.

Le sujet choisi par l'École pour 1908 est le suivant : « *Sur une application avantageuse de la chimie ou de la physique à la production ou à l'étude de composés chimiques usités comme médicaments.* »

Par une décision de l'Assemblée de l'École, en date du 16 juillet 1903, ne sont pas admis à concourir en vue d'un prix de Fondation, les membres du corps enseignant (professeurs titulaires, adjoints ou suppléants, agrégés, chargés de cours, maîtres de conférences).



MELUN, IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — Ph. 206 Z

